

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Présents : Mmes LAGUT Martine, REBOULET Florence, RATHE Charlotte, Mrs HUGUES Maurice, PAPEAU Jean-Claude, BURCET Richard, GERMAIN Christophe, TERRY Christian, GARNIER Christian, REGAL François, DOCHIER Franck, MONICO Fernando, GIVET Laurent

Absents Excusés : Mme BODIGER Marcelle, Mr MONNET Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme REBOULET Florence

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19H30

En ouverture de séance, Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de divers courriers remerciant la mairie et le conseil pour son travail et sa présence.

### **1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le CM à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 14 Décembre 2020.

### **2 – DÉLIBÉRATION: CRÉATION CHEMIN PIÉTONNIER DE LA GRAND-RUE À LA SALLE DES FÊTES : CHOIX ENTREPRISE**

#### **Choix Entreprise**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis concernant les travaux de création d'un chemin piétonnier de la Grand-Rue à la salle des fêtes, et précise qu'en raison de l'état du mur il y a lieu de renforcer sur toute la longueur le mur. Elle propose de retenir le devis de l'entreprise MONIER TP d'un montant de 10 459.00 € HT soit 12 550,80 € TTC

Le CM valide le devis.

#### **Demande Subvention Département**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14/12/2020 concernant la création d'un chemin piétonnier de la Grand-Rue à la salle des fêtes pour un montant de 7 561,50 € HT et précise qu'en raison de l'état du mur, il y a lieu de renforcer sur toute la longueur ce mur.

Au vue du nouveau projet, Mme le Maire propose de redéposer un dossier de demande de subvention au Département sur le montant de 10 459.00 € HT.

#### **Demande Subvention Région**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14/12/2020 concernant la création d'un chemin piétonnier de la Grand-Rue à la salle des fêtes pour un montant de 7 561,50 € HT et précise qu'en raison de l'état du mur, il y a lieu de renforcer sur toute la longueur ce mur.

Au vue du nouveau projet, Mme le Maire propose de redéposer un dossier de demande de subvention à la Région sur le montant de 10 459.00 € HT.

### **3 – DÉLIBÉRATION : REPRISE CONCESSION CIMETIÈRE EN ÉTAT D'ABANDON**

Madame le Maire fait rapport au Conseil Municipal des concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

Mme le Maire demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes :

<b>Nom Concessionnaire</b>	<b>Date Acte</b>	<b>Durée</b>	<b>N° Plan</b>
RODIER Marie	30/10/1914	Perpétuelle	4
SIBERT Jean	31/10/1914	Perpétuelle	5
MOTTIN Célestin	06/08/1910	Perpétuelle	9
ROBERT Camille	03/11/1935	Perpétuelle	14
AGERON Joseph	Acte de notoriété Du 13/06/2016		21
LATTIER Marie née AGERON	20/04/1911	Perpétuelle	25
HECTOR Xavier et HECTOR Félix (indivision)	03/01/1909	Perpétuelle	26
REYNAUD	Acte de notoriété Du 13/06/2016		27
HECTOR Xavier	03/03/1909	Perpétuelle	28
MARSAN Henri	03/11/1935	Perpétuelle	30
PORTIER Louis	05/01/1908	Perpétuelle	31
CHATELARD Emile	15/11/1926	Perpétuelle	33
ROBERT Marius	26/12/1910	Perpétuelle	35

RENEVIER Ferdinand	30/08/1913	Perpétuelle	36
MARCEL Louis	10/08/1918	Perpétuelle	38
MICOUD Marie	15/11/1926	Perpétuelle	40
MICOUD Lucien	30/04/1918	Perpétuelle	41
THIVOLLE Gustave	1917	Perpétuelle	45
TARDY Marius	02/09/1909	Perpétuelle	57
CHATELARD	03/11/1935	Perpétuelle	59
Marquise de MARCIEU (concession pour la bonne du Marquis)	14/09/1903	Perpétuelle	60
GENEVIER	Acte de notoriété Du 13/06/2016		61
MOULIN Jacques	25/05/1905	Perpétuelle	66
LATTIER	Acte de notoriété Du 13/06/2016		67
CHENEVIER Joseph	27/01/1905	Perpétuelle	72
MICHAT	Acte de notoriété Du 13/06/2016		75
FERLAY	Acte de notoriété Du 13/06/2016		102
BARBIER ROBIN	Acte de notoriété Du 13/06/2016		109
LATTIER Joseph	27/02/1922	Perpétuelle	110
PLANTIER Emile	08/04/1970	Perpétuelle	114

MATHIEU Régis	30/03/1921	Perpétuelle	120
CHABERT Frédéric	03/06/1920	Perpétuelle	123
GIROUD André	26/10/1966	Perpétuelle	136
CLEMENT Marius	10/07/1922	Perpétuelle	140
THIVOLLE	Acte de notoriété du 13/06/2016		141
ROBIN Alexandre et COURTEJAIRE Suzanne veuve ROBIN Maxime	15/04/1924	Perpétuelle	148
DAUDEL Joseph	15/11/1926	Perpétuelle	150
VIVIER Marie veuve SYLVESTRE	15/11/1920	Perpétuelle	152
CHAPRE Marcel	11/12/1950	Cinquantenaire	159
ROBERT Alexandre	10/02/1928	Perpétuelle	160
GIROUD Louise	20/11/1921	Perpétuelle	166
ROBIN	Acte de notoriété du 13/06/2016		168
MARGARON Léon	19/08/1982	Trentenaire	170
BUGNON	19/07/1938	Perpétuelle	174

le CM après l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus indiquées en état d'abandon.

#### **4 – DÉLIBÉRATION : AUGMENTATION LOYER GARAGE AU 01/03/2021**

Madame le Maire communique au Conseil Municipal que chaque année il y a lieu

d'augmenter le loyer du garage communal. L'indice de référence à prendre en compte est celui du 4<sup>e</sup> trimestre 2020 qui est de : 130.52 soit + 0.20 % à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 donc,

$$29,88 \times 0.20\% = 0,06 \text{ €}$$

Loyer de mars 2020 :  $29.88 + 0,06 = 29,94 \text{ €}$

Après l'exposé de Madame le Maire, le CM à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer l'augmentation ci-dessus.

### **5 – DÉLIBÉRATION: SIABH : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH)

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le CM prend acte de la présentation du rapport d'activité 2019 du SIABH.

### **6 – PROJET PROGRAMME VOIRIE 2021**

Un tour des chemins a été réalisé avec l'entreprise Cheval afin de constater l'état de la voirie. Il en ressort que plusieurs chemins nécessitent des travaux.

Après étude des différents chemins, il est nécessaire de consulter à nouveau l'entreprise Cheval pour apporter quelques modifications.

La commune bénéficie d'une subvention dotation forfaitaire voirie de 12 830 € pour l'année 2021.

### **7 – PROJET AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE**

Mme le Maire rappelle le projet d'aménagement de la place de l'église et précise qu'il y a lieu de modifier l'AVP Place de l'église et procéder à une étude d'avant-projet de la route de la vieille église, afin de prendre en compte des places de parking, l'arrêt de bus devant l'église et la réduction du jardin de curé.

L'équipe de Cambium Paysage (Paysagiste) en partenariat avec E.C.E. (VRD) propose un montant d'honoraire de 4 125 € HT soit 4 950 € TTC pour cette étude.

Le CM valide ce devis.

### **8 – QUESTIONS DIVERSES**

- Une fuite au niveau du toit de la sacristie a gracieusement été réparé par l'entreprise MC Zinguerie. Mme le maire a demandé l'examen de la toiture par cette même entreprise qui a montré que l'état de la toiture demande réparation. Des devis vont être demandés pour ces réparations.

- La poste avait demandé un lieu pour que les agents puissent faire une pause méridienne, la commune de Valherbasse leur a mis un local à disposition sur Miribel.

- Le projet des compagnons d'EMMAÛS « L'ignorance, une menace » est reporté à une date ultérieure en raison du contexte sanitaire actuel.

- Un conseiller informe le CM qu'un velux sur le toit de l'ancienne poste semble être ouvert, Mme le Maire va demander à l'agent communal de vérifier.

- L'entreprise SPIE a envoyé une convention à signer à tous les riverains concernés par l'enfouissement des lignes électriques le long de la route de la vieille église.

- Les habitants de Crépol ont apprécié la nouvelle formule du Crépol Info.

- Forêt de Bourdogne : suite au dernier coup de vent, des arbres et branches se sont couchés et/ ou sont sur le point de tomber, l'agent de l'ONF va être sollicité pour une sécurisation.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE** : 21h30